

Présent(e)s : Robert Thiolliere, Rémy Tastevin, Patrice Duplan, Marlène Hager, Pierrot Aymard, Michel Bernard, Alain Riffard.

Absent(e)(s) : Christel Berthod, Mathieu Sautel.

- *Désignation secrétaire de séance :* Rémy Tastevin
- *Ordre du jour :* demande du maire d'ajouter trois points à l'ordre du jour : transports scolaires, subvention psychologue scolaire et accueil loisirs par le Centre socio culturel le Palabre
- *Approbation du Compte rendu du Conseil du 26 juillet 2018 :* le CR est approuvé.
- *Transports scolaires lycéens de Bise :* Les parents des quatre lycéens de Bise souhaitent que le bus scolaire vienne jusqu'à Bise. La demande sera faite au service transport de la Région.
- *Subvention au psychologue scolaire :* La psychologue scolaire demande une aide financière aux communes afin de réaliser les tests de QI qui permettent ensuite d'engager des aides individuelles ou des orientations pour les élèves en difficulté. La participation demandée est de 48 € par école soit 96 € pour le RPI. Le Conseil répond favorablement.
- *Accueil de loisirs par le Centre socio-culturel le Palabre :* Le Conseil est d'accord pour reconduire en 2019 le partenariat avec le Palabre pour l'accueil des enfants lors des petites vacances scolaires. Cela se traduit financièrement par journée d'accueil par une participation de la commune de 8,5 € et une réduction de 2 € pour la famille.
- *Demande de cession d'une partie d'espace public :* M Gonzalez souhaite pouvoir acquérir une partie de l'espace communal devant l'entrée de sa maison à Bise parcelle B227, environ 21 m2 tout en préservant un espace d'un mètre avec la propriété B1212 et en déplaçant l'escalier d'accès au passage supérieur. La totalité des frais de géomètre, d'acte de cession et de déplacement de l'escalier seraient à sa charge. L'enquête publique serait commune avec celle nécessaire pour Mme Constance et les frais partagés. Le Conseil donne son accord.
- *Adressage communal :* Le maire rappelle que lors de la réunion du 13 juin 2017 le Conseil a décidé de lancer cette opération et confié à Signa-concept sa réalisation. Le maire rappelle que tous les chemins principaux seront dénommés et qu'un numéro métrique à partir du début du chemin sera attribuée à chaque habitation. L'adresse sera sous la forme suivante « M ..., numéro ..., chemin ..., lieu dit (si nécessaire) 07530 Genestelle. La liste des chemins et des numéros sans les noms des propriétaires et locataires sera mise en ligne sur le site internet communal et la liste avec les noms consultable en mairie. Le Conseil valide le dossier et autorise la poursuite des opérations par le prestataire.
- *Chauffage du bâtiment de la mairie :* Le SDE07 a répondu à notre sollicitation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une chaufferie à granulés de bois pour les locaux du bâtiment de la mairie. Une rencontre sur place avec le technicien a conforté le projet d'une installation permettant le chauffage de l'ensemble des locaux, secrétariat, local technique et archives, trois logements communaux, voir le chauffage de l'église actuellement au gaz avec des bouteilles de propane. Le maire présente le projet et la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage décidant que le SDE07 prenne en charge la réalisation du projet, y compris les sollicitations des subventions. Le coût total est évalué à 115 090 €HT y compris 10 126 € de maîtrise d'œuvre et divers, 10 112 € d'imprévus et 3 % (3332 €) d'honoraires du SDE07. Les travaux devraient se dérouler au printemps 2019. Le montant des subventions pourrait s'élever à 52 772 euros selon la répartition suivante : Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA) programme TEPCV **28 772 euros**, Conseil Régional Appel à projets bois énergie **24 000 euros**. L'Etat peut être sollicité lors de la publication du dispositif de soutien aux communes dans le cadre de la DSIL. Après débat, par 7 voix pour et 1 abstention, le Conseil approuve le projet, autorise le maire à signer cette convention et à solliciter les subventions.
- *CCBA (Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas) : déclaration des meublés de tourisme :* Afin de préserver la fonction résidentielle sur le territoire, la communauté de communes

propose de mettre en place une procédure de contrôle du changement d'usage des locaux d'habitation en vue de les louer de manière répétée pour de courtes durées à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile. Après institution de cette procédure par le préfet sur sollicitation des communes, un système d'enregistrement en ligne serait mis en place par la CCBA et autoriserait ensuite les propriétaires à mettre leurs locations sur les plates formes internet.

- *CCBA : rapport 2017 du service de prévention et gestion des déchets* : Le maire présente succinctement ce rapport qui sera consultable sur le site internet de la commune. A noter le changement en 2018 du taux de la Taxe d'Enlèvement de Ordures Ménagères (TEOM) qui devient le même pour toutes les communes de la CCBA et passe pour la commune de Genestelle de 13,34% à 9,76%
- *CCBA : rapport 2017 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)* : Ce rapport est présenté succinctement au Conseil et sera aussi consultable sur le site internet communal. A noter que tout le village de Bise maintenant en assainissement collectif communal sera à l'avenir exclu de ce service.

- *Questions et infos diverses* :

- *Travaux en cours* : Sur Bise, les travaux d'assainissement, de dissimulation des réseaux secs et d'éclairage public sont maintenant terminés et la commune va pouvoir solliciter le versement du solde des subventions après règlement des dernières factures. Reste à terminer sur ce secteur l'aménagement de la nouvelle place et le portail d'entrée du cimetière sur le nouvel accès, ainsi qu'une portion de réfection des calades. L'entreprise MBTP ne pourra intervenir qu'en novembre car appelée à travailler sur le chantier du plan d'eau d'Antraigues tant que le ruisseau est bas. Sur le village de Genestelle, la réserve incendie est pleine et le remblai va être mis en place. L'aménagement final ne sera possible que si la commune peut réaliser l'acquisition du terrain proche. Le remplacement de 13 luminaires obsolètes encore équipés de ballons fluo devrait être réalisé prochainement sur le village de Genestelle, le Col, Valgirone et Conchis.
- *Retour sur festivités, bruits de voisinage* : Le maire rappelle la difficulté à faire respecter les règles sur le bruit lors des locations de salle et après les fêtes malgré les engagements des loueurs et des organisateurs. Lors de la fête votive de Bise, après que buvette et musique soient arrêtées vers 2h du matin, des petits groupes d'individus font du chahut et des dégradations dans le village. Le maire demande que le comité des fêtes assure le « service après vente » et recherche des solutions pour que la fin de fête se termine bien, que le public quitte les lieux de la fête sans passer par le village et sans dégradations.
- *Support de la cloche église de Genestelle* : L'entreprise Bodet Campanaire qui visite régulièrement les clochers constate le mauvais état du « mouton » qui supporte la cloche de l'église de Genestelle et qui selon elle pourrait casser. Ils proposent le remplacement de ce mouton, le coût étant de 5186 €HT. Une appréciation de l'urgence de ces travaux sera faite sur place.
- *Étude de programmation Craux* : le cabinet Fabriques Architectures et Paysages présentera cette étude samedi 22 septembre 15h dans les écuries du château de Craux.
- *Travaux d'entretien par les employés communaux* : En fin de réunion, une discussion animée est intervenue, certains conseillers et membres du public critiquant l'entretien des espaces et voies de la commune et l'assiduité des employés. Le maire entend ces critiques et reconnaît que le suivi et la programmation des travaux des employés communaux doivent être améliorés. Un travail va être fait dans ce sens.
- *Collecte des déchets* : Il a été question aussi en fin de réunion du manque de civisme de certains concernant le tri des déchets : bouteilles et cartons et emballages dans les bennes à ordures ménagères. Il est rappelé que seuls les déchets ménagers vont dans les poubelles vertes, qu'il y a des conteneurs à verre pour les bouteilles en verre, que les emballages ménagers vont dans la poubelle jaune, que les grands cartons et autres encombrants doivent être emmenés à la déchetterie de Labégude ou peuvent être ramassés lors des passages du camion de collecte des encombrants (se renseigner en mairie ou sur le site internet de la commune <https://genestelle.fr/Dechets>)